

DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 3 septembre 2026

Sous la présidence de M. Bruno NAEGLIN, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 25 juin 2026 ;
- ☞ **d'approuver** le versement de 5 000 € à l'Association des maires de France (AMF) / Aides sinistrés ;
- ☞ **de verser** une subvention de 250 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Balgau ;
- ☞ **d'approuver** la convention d'accueil en restauration au collège Félix EBOUE pour les élèves demi-pensionnaires de la classe ULIS ;
- ☞ **d'acquérir** à l'euro symbolique les parcelles suivantes : section 02 n° 220 d'une contenance de 8 m², section 07 n° 538 d'une contenance de 36 m², section 07 n° 537 d'une contenance d'1m² et **de verser** lesdites parcelles dans le domaine public communal ;
- ☞ **céder** à la société ALSABAIL – Alsacienne de crédit-bail immobilier, les parcelles nouvellement cadastrées section 52 n° 173 d'une contenance de 0,16 are et n° 175 d'une contenance de 0,44 are et **d'acquérir** la parcelle nouvellement cadastrée section 52 n° 177 d'une contenance de 0,60 are ;
- ☞ **d'émettre** un avis favorable à l'étude d'impact environnemental, sous réserve du respect strict des engagements pris et du suivi régulier des mesures environnementales et **d'émettre** un avis favorable au permis de construire relatif à la construction du Technocentre, sous réserve du respect des dispositions relatives au PLU ;
- ☞ **d'adopter** le règlement intérieur du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** l'avenant n° 2 au contrat de DSP pour la période 2023-2028 relatif à la gestion d'un accueil périscolaire, de loisirs sans hébergement et de gestion d'un service de restauration pour la commune de Fessenheim ;
- ☞ **d'annuler** la délibération du 28 mai 2026 approuvant un montant erroné de l'APD de la restructuration et extension de la mairie, **d'approuver** l'avant-projet définitif (APD) rectifié du programme de restructuration et d'extension de la mairie, tel que présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre sous réserve de la prise en compte des observations formulées par le maître d'ouvrage et **d'arrêter** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 2 872 480,00 € HT (valeur septembre 2025), conformément à l'estimation issue de l'APD.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 4 septembre 2026

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr, après son approbation.